



Relance de l'activité artistique musicale

Appel à projet du plan de relance musique 2021

La crise sanitaire a fortement atteint les capacités de création et de diffusion des acteurs culturels, sur l'ensemble du territoire, avec la fermeture des studios, salles et lieux de spectacle, la suppression et le report des tournées, etc. Ces mesures se prolongent encore aujourd'hui en 2021, sans visibilité à ce jour sur les conditions de la reprise.

Les perspectives pour 2021 laissent donc présager de fortes contraintes pour la diffusion au sein de ces institutions sur les deux à trois saisons à venir. Ce recul de l'emploi artistique va toucher particulièrement les acteurs les plus fragiles, équipes artistiques, en particulier les jeunes artistes émergents, les femmes artistes, les lieux fortement dépendant des recettes propres, ou encore tous les opérateurs de l'écosystème qui accompagnent très directement les équipes artistiques.

En l'absence de reprise immédiate d'une activité de diffusion en adéquation avec le nombre de créations, les crédits du plan de relance ont vocation à accompagner à la fois des mesures de sauvegarde et des mesures réelles de reprise d'une activité artistique sous différentes formes dès 2021.

Pour répondre à ces enjeux majeurs, la DRAC Nouvelle-Aquitaine a choisi de réfléchir son plan d'action en concertation avec les acteurs régionaux et en lien avec ses partenaires publics. Ces concertations ont permis de mieux identifier les priorités territoriales et de proposer ainsi des appels à projets ouverts à tous, et au plus près des besoins du secteur.

L'ambition est de répondre ainsi à la crise par un élan collectif et responsable, afin de construire un écosystème qui s'appuie davantage sur la coopération. La relance est là pour soutenir l'emploi et le lien avec les personnes | les populations sur le territoire, tout en mettant en valeur la recherche de sens et les principes de responsabilité, d'adaptation aux mutations en cours, de proximité, de coopération et de solidarité.

Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projet a pour but de permettre aux équipes artistiques et techniques (incluant le personnel administratif, de production et de diffusion) de prendre pleinement part à la relance artistique et culturelle sur le territoire néo-aquitain.

En effet, les reports et annulations de projets artistiques en création et en diffusion placent les artistes et leurs équipes dans un rapport de dépendance vis-à-vis des lieux et structures de création/diffusion conventionnels.

L'objectif du présent appel à projet est donc d'identifier et soutenir les leviers permettant aux équipes de s'émanciper de ce rapport contraignant, en obtenant les moyens de participer de façon pro-active et coopérative à cette relance.

La reprise des activités suspendues depuis le mois de mars 2020 doit ainsi permettre la finalisation

des projets artistiques en cours et encourager l'investissement de nouveaux lieux et formats, le développement de dynamiques structurantes ainsi que la création de collaborations originales et pérennes entre acteurs de la création, de l'ingénierie, de la production et de la diffusion du spectacle vivant musical.

Les enjeux prioritaires de soutien de cet appel à projet seront donc :

- 1. la création et la production
- 2. la diffusion (présence scénique & formats alternatifs)
- 3. la découverte et la proximité

Projets cibles

Le grand nombre de créations en amont et pendant le confinement, ainsi que le cumul de reports de programmation sur deux années, engendre aujourd'hui un engorgement de la diffusion habituelle. Le projet devra prendre en compte cette difficulté présente, tout en se projetant au-delà de la crise. Il lui faut à la fois éviter d'accentuer l'accumulation des projets et favoriser la création sur le moyen et sur le long terme, afin d'assurer ainsi le renouvellement des propositions artistiques.

Les projets soutenus devront mettre en avant un ou plusieurs des enjeux susvisés en prenant en compte l'impact que leur réalisation aura sur l'écosystème musical ainsi que sur le développement de dynamiques durables servant le projet de développement des artistes et des équipes.

Pour le soutien à la création et la production, seront pris en compte dans l'évaluation et le soutien apporté au projet les axes suivants :

- les collaborations avec les artistes auteur.trice.s compositeur.trice.s ;
- le croisement des esthétiques et des pratiques (collaboration scène / studio, transfert de savoirs) ;
- la production phonographique et audiovisuelle (cachets artistes, enregistrements, DA, réalisation);
- le dispositif d'ingénierie (pré-production / administration et technique).

Pour le soutien à la diffusion ou "Pack de remise en scène", seront pris en compte dans l'évaluation et le soutien apporté au projet les axes suivants :

- la rémunération des répétitions et résidences de reprises ;
- la présence scénique (co-prod. / auto-prod. de résidences et soutien à la diffusion);
- l'adaptation de projets en formats alternatifs (lieux et formats non-habituels, digital et numérique).

Pour le soutien à la découverte et à la proximité, seront pris en compte dans l'évaluation et le soutien apporté au projet les axes suivants :

- soutien apporté à l'émergence (1^{re} parties, scène régionale, compagnonnage);
- aide à la mobilité et à la cohésion des équipes (maintien de la présence internationale en Nouvelle-Aquitaine, showcases, salons, rencontres pro);
- développement des audiences (valorisation des œuvres, présence numérique)
- Le projet peut intégrer une part de médiation, et de travail avec les amateurs, coconstruite entre les porteurs de projet et avec les personnes auxquelles elles s'adressent. Si cette dimension est particulièrement développée, elle pourra donner lieu à une annexe avec un budget et une note d'intention que la DRAC serait susceptible d'examiner dans le cadre de dispositifs ad hoc.

Critères d'éligibilité et bénéficiaires

- Le porteur de projet doit avoir son siège social en Nouvelle Aquitaine et/ou justifier d'une présence territoriale significative (artiste associé, équipe en résidence sur plus de 2 ans).
- Le projet doit se dérouler majoritairement en Nouvelle Aquitaine.

- Une attention particulière sera portée à la parité H/F et à la mise en avant de pratique responsable et/ou à fort impact sociétal.
- La mise en œuvre du projet doit commencer en 2021 (engagement et premières dépenses)
- Ne pourront être éligibles les dossiers dont l'objet principal est déjà soutenu par un dispositif de droit commun de la DRAC

Calendrier

Les dossiers sont recevables jusqu'au **30 juin 2021.** Une réponse sera apportée aux candidats dans la quinzaine qui suit la clôture de l'appel à projets.

Modalités de financement

Les dépenses éligibles sont :

- Les dépenses relatives à l'emploi artistique (Convention et/ou salariat)
- Les dépenses de voyage, hébergement, repas
- Les dépenses techniques
- Les dépenses de communication
- Les dépenses de fonctionnement (sécurité et sanitaire incluses)

Le montant minimum de l'aide accordée sera de 3 000 €.

Montage du dossier de demande de subvention

- Le dossier devra comporter :
- Le formulaire CERFA des associations dûment rempli que vous pourrez télécharger avec le lien suivant : https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271
- Une note d'intention détaillant le projet, le budget prévisionnel du projet et son calendrier de réalisation

Le dossier complet doit être envoyé sous format numérique à l'adresse suivante :

demarches.musique.danse.dracnouvelleaguitaine@culture.gouv.fr

C'est à cette même adresse que vous pourrez poser vos questions relevant de la démarche administrative.

Contacts

- Les délégués territoriaux du RIM (réseau des indépendants de la musique) : https://le-rim.org/le-rim/equipe
- Le coordinateur du MUSA, Rémi Tripodi: coord.collegecontemporain@gmail.com
- Les conseillères DRAC :
 - Limoges: marianne.valkenburg@culture.gouv.fr
 - Bordeaux et Poitiers : chantal.de-romance@culture.gouv.fr